

La Révolution de 1789

juin – octobre 1789

Citation

« Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté nationale et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes ».

Mirabeau, juin 1789

La chute de la Monarchie Absolue

La fin de la Féodalité

De la société des corps
à la société des individus

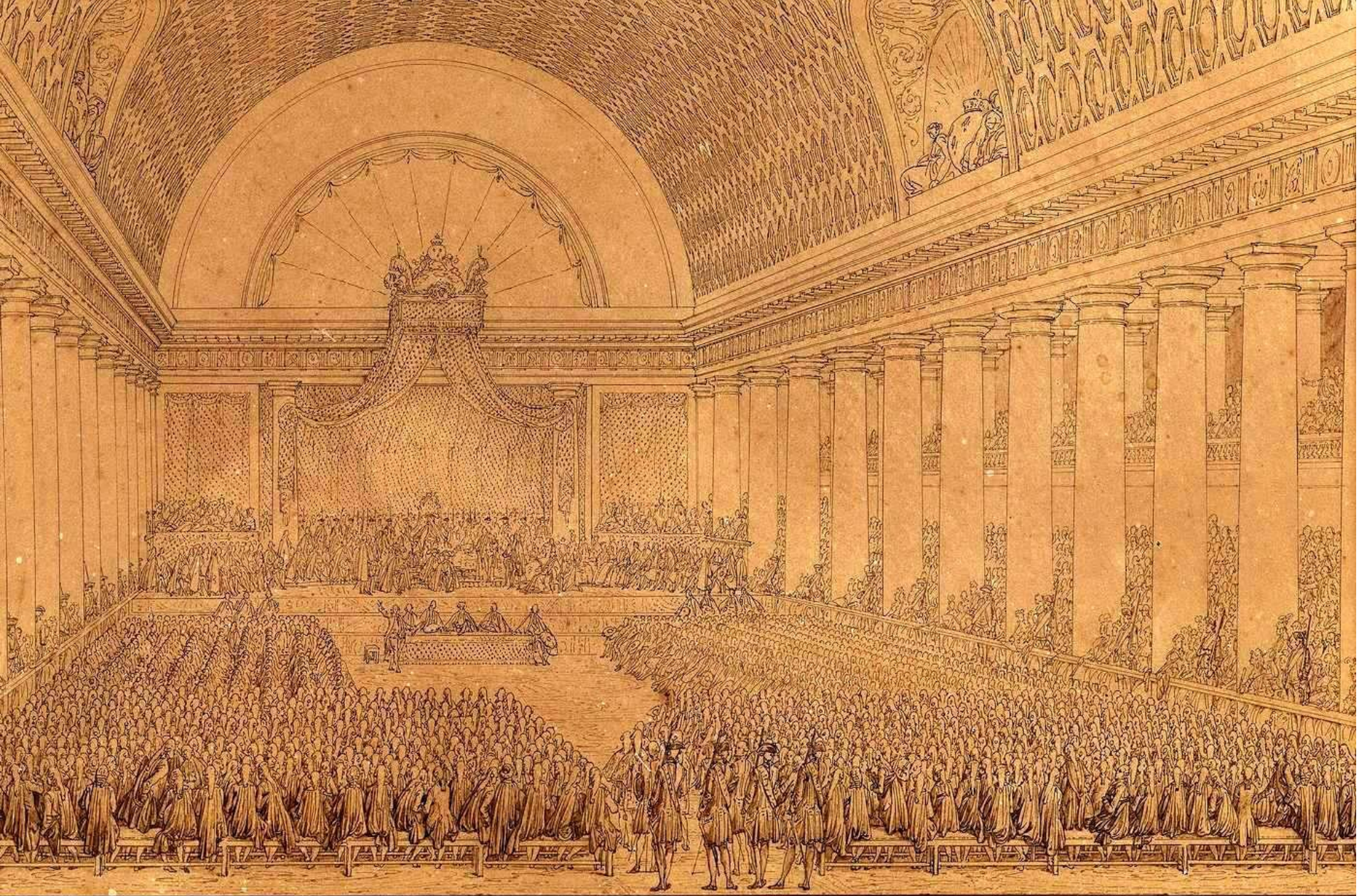
Plan du cours

- Révolution parlementaire : le serment du 20 juin 1789
- Révolution des villes : la prise de la Bastille 14 juillet 1789
- Révolution de la campagne : la « Grande Peur », Août 1789
- Août 1789 : l'abolition des droits seigneuriaux
- De Versailles aux Tuileries : le Roi avec son peuple, octobre 1789

Les principaux événements juin, juillet, août 1789

Révolution parlementaire

Des Etats Généraux
à l'Assemblée Nationale Constituante.



J. M. Vermeil, del. 1789

OUVERTURE DES ETATS GÉNÉRAUX.
A Versailles, le 5. Mai 1789.

L'autoproclamation du Tiers Etat en Assemblée Nationale

Lors des réunions des Etats Généraux, le *Tiers Etat* a invité les deux autres ordres, la Noblesse et le Clergé, à se joindre à lui. Ainsi, tous les « représentants de la nation » siègeraient ensemble. De fait, dix-neuf prêtres se sont ralliés au Tiers Etat.

A la suite de ces ralliements ecclésiastiques, le *Tiers Etat* s'est autoproclamé, le 17 juin 1789, *Assemblée Nationale*. Il manifestait ainsi son intention de représenter l'ensemble de la nation.

Par cet acte révolutionnaire, le Tiers Etat rejetait toute la société à ordres et créait un nouveau pouvoir, indépendant du Roi.

C'est bien une nouvelle souveraineté qui venait de voir le jour : la souveraineté nationale.

La Révolution venait de naître.

Le « Serment du Jeu de Paume » 20 juin 1789

Trois jours après la proclamation de l'Assemblée Nationale, le 20 juin, la salle de réunion du Tiers Etat a été, par ordre du Roi, fermée, sous diverses prétextes.

Les députés du Tiers Etat se sont réunis alors dans une salle voisine, la salle du Jeu de Paume, où ils ont juré solennellement :

« de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du Royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ».

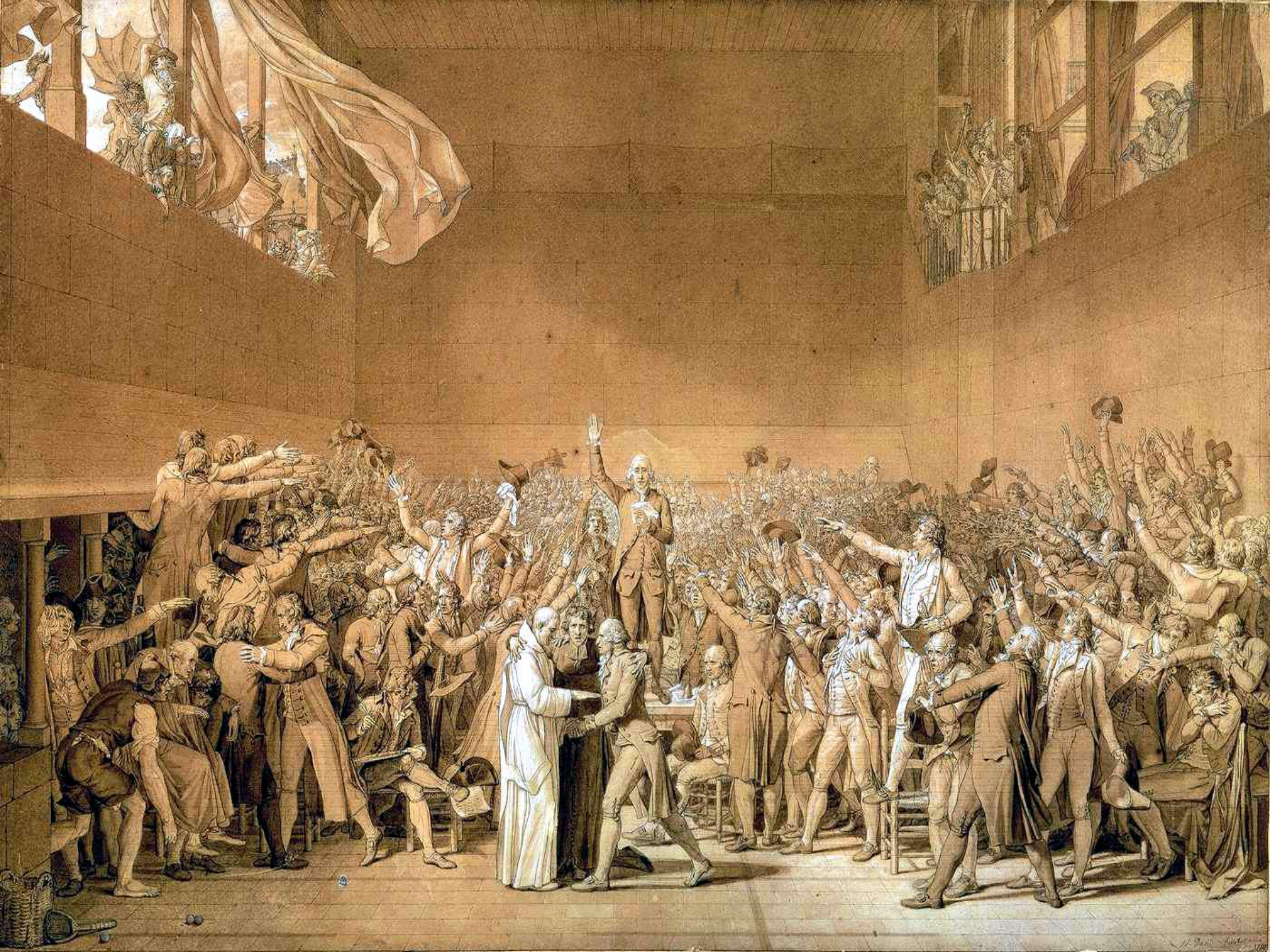
Le serment du Jeu de Paumes

Après la fermeture de leur salle, les députés du Tiers Etat se sont réunis dans une salle de jeu de paume et jurèrent, le 20 juin 1789, de ne pas se séparer avant d'avoir établi une Constitution.

Les ordres du Roi de siéger séparément ne furent pas obéis. Ce dernier finalement a reculé et a ordonné aux députés des autres ordres de se joindre à ceux du Tiers Etat.

L'Assemblée Nationale Constituante (1789-1791) a posé les fondements du régime bourgeois, qui existe encore de nos jours en France.











DANS CE JEU DE TAUME LE XX JUIN M.DCC.LXXXIX
LES DÉPUTÉS DU PEUPLE
REPOUSSES DU LIEU ORDINAIRE DE LEURS SEANCES
JURERENT DE NE POINT SE SEPARER
QU'ILS N'EUSSENT DONNÉ UNE CONSTITUTION A LA FRANCE
ILS ONT TENU PAROLE





Assemblée Nationale Constituante

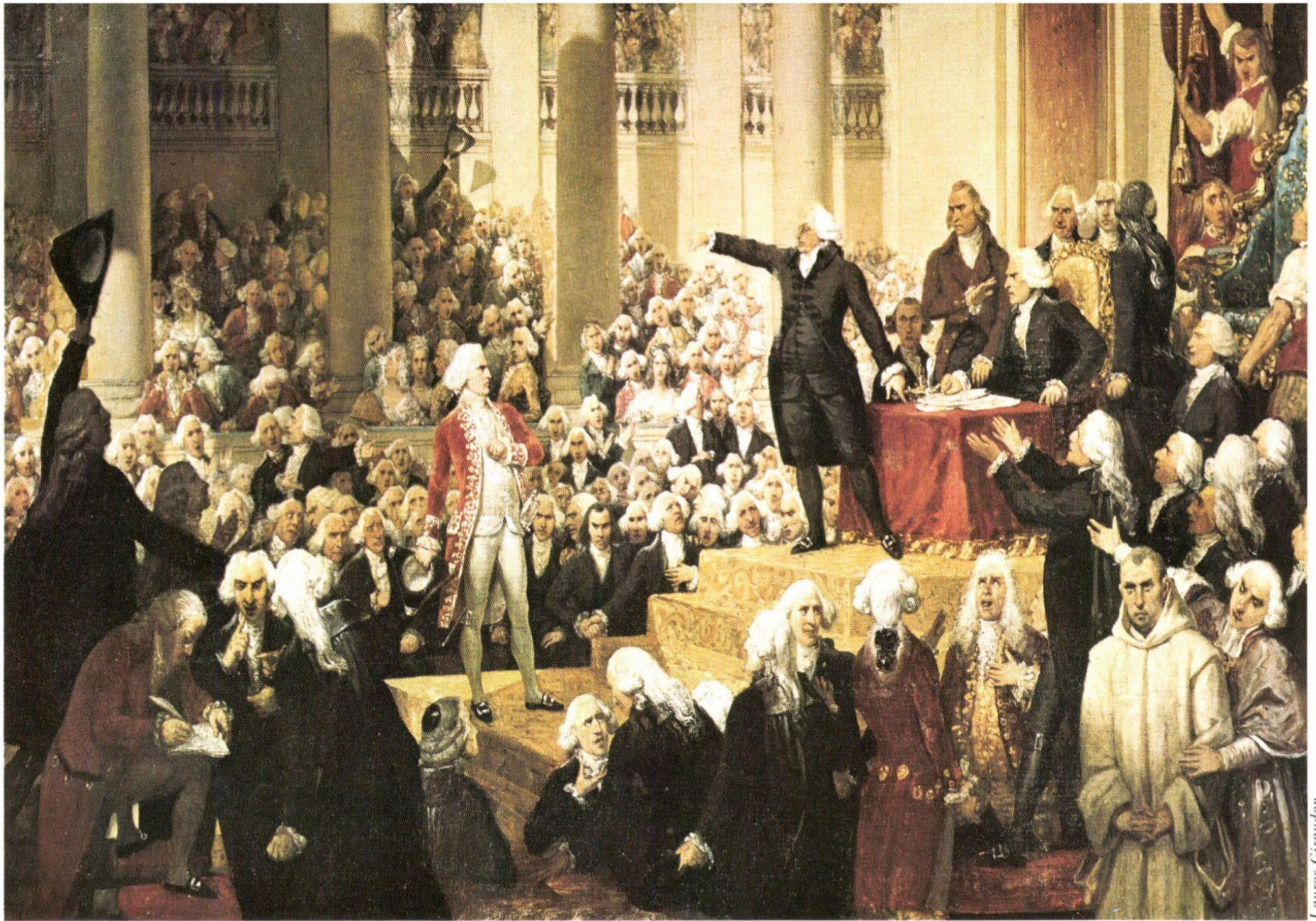
Après le serment du Jeu de Paume, le Roi a ordonné aux représentants des Trois Ordres de siéger séparément. Mais ces ordres n'ont pas été respectés.

Ainsi, Louis XVI, cédant à la résistance du Tiers Etat, a ordonné aux députés des deux autres ordres de se joindre à ceux du Tiers Etat.

L'Assemblée Nationale est devenue ainsi une *Assemblée Constituante*.

Ainsi, deux pouvoirs ont cohabité en France : l'un, tout neuf, issu des *Etats-Généraux*, l'Assemblée l'autre, légué par des siècles, le Roi.

La Monarchie Absolue était désormais morte.



Mirabeau et M. de Dreux-Brézé lors d'une séance des Etats généraux.
Peinture de Joseph Désiré Court (1797-1865). [Musée des Beaux-Arts, Rouen.]

Révolution des villes

Paris en effervescence

En raison du chômage élevé, de la cherté de la vie, notamment des prix du pain, et de l'arrivée en grand nombre de paysans, fuyant la misère des campagnes, Paris se trouvait en état d'agitation.

Le *Serment du Jeu de Paume* et la constitution d'une *Assemblée Nationale* animèrent l'esprit des révolutionnaires, dits « patriotes », d'origine bourgeoise ou populaire.

La concentration des troupes royales mercenaires (suisse et allemandes) autour de Paris fit craindre une intervention armée du Roi.

Les « patriotes » ont cherché à se défendre par les armes.

Création d'une milice révolutionnaire : Garde Nationale (13 juillet 1789)

Pour se défendre face à la menace royale, les « patriotes » ont formé, le 13 juillet, une milice de volontaires, la *Garde Nationale*.

Sa mission était à la fois d'organiser et de contrôler l'insurrection parisienne, ainsi que de protéger les propriétés.

A la recherche d'armes, des insurgés parisiens se sont dirigés d'abord aux Invalides (bâtiment militaire), où ils se sont équipés en fusils et en canons, puis à la Bastille, prison d'Etat et réserve de munitions. Après une courte mais sanglante bataille la Bastille a été prise d'assaut.



Le marquis de **La Fayette**, premier chef de la **Garde Nationale**.

Ancien officier de l'armée royale, il se rallia par aux idées des révolutionnaires.

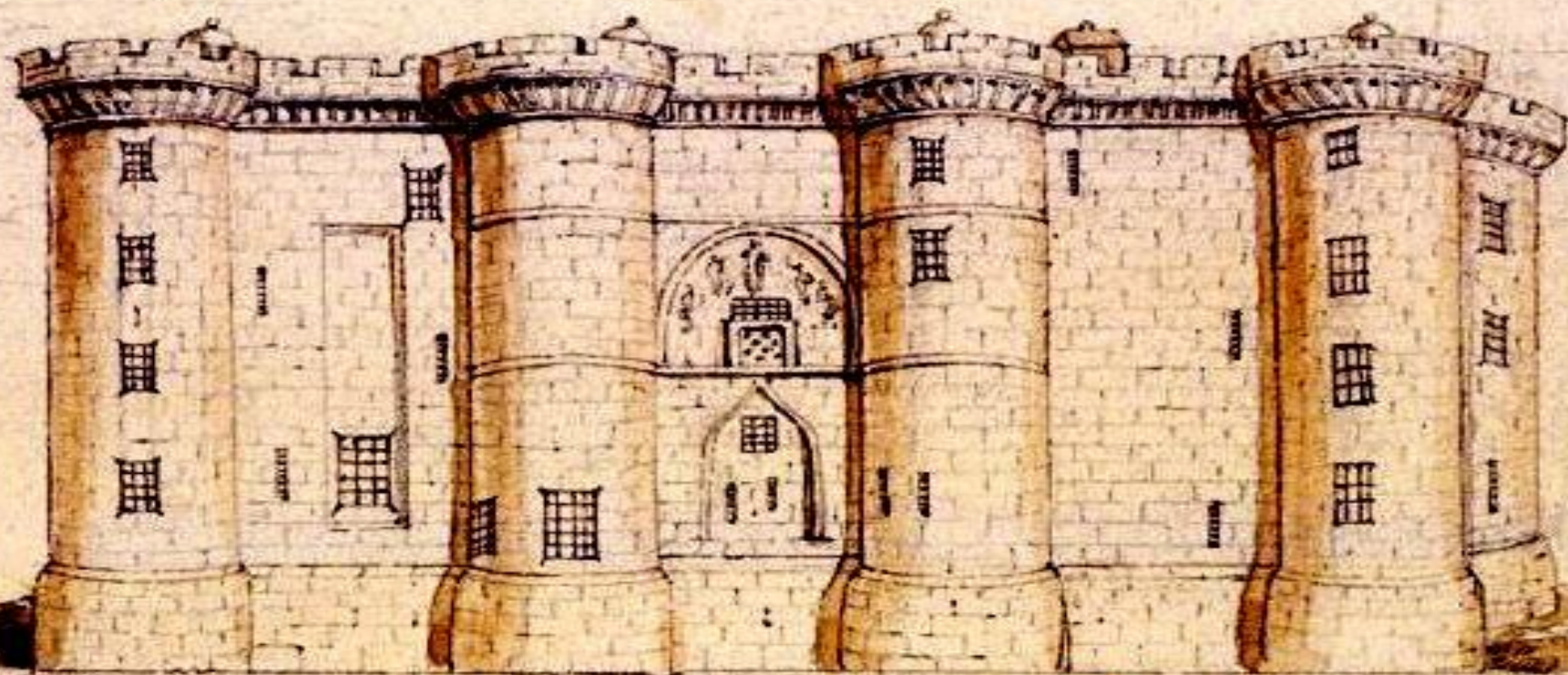
La signification de la prise de la Bastille

Avec la prise de la Bastille, le « peuple » de Paris, boutiquiers, artisans, compagnons et rentiers, participent directement à la Révolution. La représentation nationale n'était plus le seul acteur de la Révolution.

La Révolution basculait aussi dans la violence, comme le meurtre du gouverneur de la Bastille.

Après la prise de la Bastille, le Roi a quitté son Palais à Versailles et s'est rendu à Paris, visitant l'Hôtel de Ville. Il a arboré à son chapeau la cocarde municipale bleu et rouge. La Fayette, chef de la Garde Nationale, y ajouta le blanc, la couleur de la Royauté.

Ainsi, le Roi cédait et reconnaissait la nouvelle situation révolutionnaire.



Bastion facade orientale





1st-art-gallery.com

This watermark does not appear on the painting

La prise de la Bastille avec la participation de la Garde Nationale – 14 juillet 1789





Place de la Bastille aujourd'hui





27 28 29
JUILLET 1830

La diffusion de la révolution urbaine. L' « émigration » de la noblesse

Après la prise de la Bastille, la révolution urbaine s'est propagée dans de nombreuses villes du Royaume, animées par les « patriotes ».

Des milliers de courtisans et de nobles ont quitté le Royaume en direction de l'autre côté du Rhin, abandonnant le Roi et la Reine. L' « émigration » de la noblesse venait de commencer.

Révolution de la campagne

La « Grande Peur » : deuxième moitié du mois de juillet et août 1789

Révolte paysanne dans toute la France en juillet 1789. Peur d'un complot aristocratique.

A la suite de cet événement, l'Assemblée Constituante a déclaré le 4 août 1789 les droits féodaux rachetables.

Le féodalisme a été durement frappé.



MUSEE
NAPOLÉON

L'Abolition de la Féodalité

Abolition des droits seigneuriaux

3-4 août 1789

L'Assemblée Nationale a voté :

- l'institution de l'égalité fiscale – la fin des privilèges fiscaux
- abolition de la corvée (travail obligatoire non rémunéré)
- suppression du monopole de la chasse
- renoncement à la dîme (sans indemnité)
- suppression de la vénalité des offices
- institution du droit de rachat des droits féodaux

Abolition des privilèges

Avant



Après

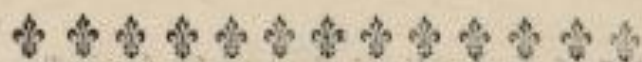




Le temps present veut que chacun supporte le Grand Fardeau &c.

4 AOUT 1789





D É C R E T S

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Des 4, 6, 7, 8 & 11 Août 1789.

ARTICLE PREMIER.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE détruit entièrement le Régime féodal, & décrète que dans les droits & devoirs tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la main-morte réelle ou personnelle, & à la servitude personnelle, & ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité, & tous les autres déclarés rachetables, & le prix & le mode du rachat seront fixés par l'Assemblée nationale. Ceux desdits droits qui ne sont point supprimés par ce Décret, continueront néanmoins à être perçus jusqu'au remboursement.

I I.

Le droit exclusif des fuies & colombiers est aboli; les pigeons seront enfermés aux époques fixées par les Communautes; & durant ce temps, ils seront regardés comme gibier, & chacun aura le droit de les tuer sur son terrain.

I I I.

Le droit exclusif de la chasse & des garennes ouvertes, est pareillement aboli; & tout Propriétaire a le droit de détruire & faire détruire seulement sur ses possessions; toute espèce de gibier, sauf à se conformer aux lois de police qui pourront être faites relativement à la sûreté publique.

Toutes Capitaineries, mêmes royales, & toute réserve de



De Versailles aux Tuileries

La marche des femmes à Versailles

Des femmes et des ouvriers chômeurs ont marché sur Versailles sous les cris « du pain ! du pain ».

Les manifestants ont obligé par la suite la famille royale à quitter sa résidence à Versailles et à venir s'installer à Paris, en Octobre 1789.

L'Assemblée Constituante a dû la suivre.

Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif devaient désormais vivre et agir au milieu du peuple et non à l'écart de celui-ci.

Paris a pris ainsi la place de Versailles comme centre de toutes les évolutions politiques.